



Recommandation 370 (1963)¹

Présentation de l'Europe en dehors de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Compte tenu de la convocation en mai 1964 d'un comité ad hoc chargé d'élaborer, à l'intention du Comité des Ministres, des propositions relatives à l'avenir du Conseil de la coopération culturelle, à la lumière de l'expérience acquise pendant la période initiale et expérimentale de trois ans qui s'est écoulée depuis la création de ce dernier ;

Ayant pris connaissance du rapport de la commission culturelle et scientifique sur le développement de la coopération culturelle en Europe et les différentes possibilités de rendre plus efficace l'action du C.C.C. ;

Considérant qu'il est hautement souhaitable, sinon indispensable, dans la conjoncture politique actuelle de renforcer et développer la coopération européenne dans le domaine culturel, autant pour assurer une cohésion croissante des pays européens que pour la présentation de la "personnalité culturelle" de l'Europe en dehors de l'Europe ;

Rappelant les paragraphes 20 à 32 de la [Résolution 186](#), adoptée par l'Assemblée le 27 septembre 1960 et ayant trait à la présentation de l'Europe aux non-Européens,

Recommande au Comité des Ministres de charger le comité ad hoc susmentionné d'élaborer des propositions concrètes en vue de doter l'Europe, dans le cadre de son système de coopération culturelle, de l'instrument nécessaire pour assurer la présentation de l'Europe dans les autres parties du monde.

1. Discussion par l'Assemblée le 20 septembre 1963 (12e séance) (voir [Doc. 1662](#), rapport de la commission culturelle et scientifique). Texte adopté par l'Assemblée le 20 septembre 1963 (12e séance).

